

## **VENTE – ANCIENNE COLONIE – SAMOËNS**

En un lot – Vente de deux bâtiments et terrain à bâtir

LOCALISATION : 89 Impasse de champ long 74340 Samoëns

REFERENCES CADASTRALES DES PARCELES MISES EN VENTE : Parcelles cadastrées section 0F n° 5588, n° 2450 et n° 5585

### **DESCRIPTIF DES BIENS :**

⇒ Biens situés sur les hauteurs de Samoëns et exposés plein SUD

**BATIMENT 1:** Maison sur 2 niveaux avec en rez-de-chaussée une cuisine répondant aux normes des collectivités et réfectoire, au premier étage une dizaine de chambres (environ 34 lits) et sanitaires. L'ensemble est en bon état d'entretien général et répond aux normes de sécurité ERP.

L'électricité a été refaite en 2013. Le bâtiment est équipé de double-vitrages, chauffage central au fioul fonctionnel et répondant aux normes de confort et d'habitabilité de ce type de bâtiment. La cuisine est aux normes et fonctionnelle.

**BATIMENT 2:** Bâtiment réparti sur 2 étages comportant des chambres, un appartement, un atelier, et des salles de jeux.

**MISE A PRIX : 850 000,000 €**

### **ORGANISATION DE VISITES SUR SITE :**

Deux visites seront organisées au cours de la phase de remise d'offres d'achat :

- Le 20 juillet 2023
- Le 07 septembre 2023

Toute participation à une visite devra être précédée d'une demande transmise par courriel et adressée à la Direction du Développement et Aménagement Durable à l'adresse mail suivante : [responsableurbanisme@mairiedesamoens.fr](mailto:responsableurbanisme@mairiedesamoens.fr)

Un courriel accusant bonne réception et valant confirmation vous sera transmis avec les conditions de visite (horaires notamment).

### **CONTENU DES OFFRES :**

Votre dossier devra obligatoirement contenir :

- Le prix d'achat

## **CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES :**

Toute offre sera remise par courrier au plus tard **le 30 septembre 2023 à 12h00**. Les offres, pour être recevables, doivent impérativement parvenir en lettre recommandée avec accusé de réception et adressées à la Mairie de Samoëns.

Votre offre devra respecter le système de la double enveloppe, à savoir :

- Une première enveloppe indiquera le destinataire + adresse postale de la Mairie :

*Monsieur Le Maire  
Jean-Charles MOGENET  
33 places des dents blanches 74340 Samoëns*

- o Cette enveloppe contiendra une deuxième enveloppe :
- La deuxième enveloppe contenant votre offre d'achat devra porter les mentions suivantes :

« CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR  
OFFRE D'ACHAT – ANCIENNE COLONIE »

Toute offre remise ne respectant pas les conditions énoncées ci-dessus ne pourrait être acceptée.

## **ATTRIBUTION DE LA VENTE :**

Le bien vendu sera attribué à l'acheteur le plus offrant.

En cas d'égalité entre 2 candidats, un tirage au sort sera réalisé afin de départager les candidats.

## **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Pour tout type de renseignement ou compléments d'informations, vous pouvez prendre contact avec la Direction du Développement et Aménagement Durable à l'adresse mail suivante : [responsableurbanisme@mairiedesamoens.fr](mailto:responsableurbanisme@mairiedesamoens.fr)